



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Dans ce numéro :

<i>Flore et Loisirs</i>	2
<i>Dépôt de pain</i>	2
<i>Communauté de paroisses</i>	3
<i>Conseil sécurité</i>	4
<i>Conseil de fabrique</i>	5
<i>État civil</i>	6
<i>Solidarité</i>	6

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du *Flash 313* vous souhaite de très joyeuses fêtes de Pâques.



HISTOIRE DE SOPPE-LE-BAS : QUELQUES DATES

L'histoire du village est liée à celle de la Seigneurie de Thann, qui faisait partie du comté primitif de Ferrette fondé en 1125 par Frédéric I^{er}, fils aîné de Thierry I^{er}, comte de Montbliard.

En 1259, un document est signé par Otto von Sulzbach. En 1324, le comté de Ferrette passe dans la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne de Ferrette, fille du dernier comte Ulric II, avec le duc Albert II d'Autriche ; incorporé au landgraviat de Haute-Alsace, il fut compris parmi les domaines héréditaires des Habsbourg, et y restera jusqu'en 1648.

En 1349, le village est donné en fief à Retschmann von Sulzbach.

En 1376, le village est détruit par les Anglais.

En 1444, c'est la guerre des Armagnacs : le village est de nouveau détruit et connaît une forte mortalité.

À cette époque, Soppe-le-Bas formait une cour colongère (*dinghof* ou *dinckhof*), avec Soppe-le-Haut, Mortzwiller, Diefmatten et Eichen (village disparu). Le couvent de l'Oelenberg et le Dom Kapitel de Bâle y possédaient des biens. La cour colongère, ou colonge, était un ensemble d'habitations, avec granges, écuries, terres et prés, qui étaient concédés à des preneurs (*huber*) moyennant l'acquittement d'un cens ou de prestations annuelles. Chaque colonge

avait une constitution particulière inscrite dans un manuscrit, qui précisait que les différends qui pourraient survenir seraient soumis à un tribunal présidé par le maître de la colonge (*meyer*), colonger lui-même, assisté d'autres colongers comme assesseurs.

1469 : reconstruction de l'église. Le village est la possession des Waldner.

De 1469 à 1474, la seigneurie de Thann passe sous la domination bourguignonne, avec Pierre de Hagenbach.

1525 : épisode de la « guerre des paysans ».

1585 : extinction des « von Sulzbach » ; le fief revient au chancelier d'Ensisheim, Johann Jakob Holzapfel. Ensisheim était la capitale des possessions des Habsbourg en Haute-Alsace.

De 1618 à 1648, c'est la guerre de trente ans. La région n'est concernée que par l'épisode de la guerre des Suédois (*Schwedenkrieg*), de fin 1632 à 1638. Il ne subsistera plus que 18 feux sur les 40 que comptait le village.

Par le traité de Westphalie en 1648, la maison d'Autriche cédait à la France toutes ses possessions en Alsace. En 1658, Louis XIV donna en apanage au cardi-

nal de Mazarin le comté de Ferrette et ses dépendances. En 1661, avant de mourir, celui-ci laissa ses biens au duc de Mazarin, époux de sa nièce Hortense Mancini.

En 1671, le duc de Mazarin institua une commission pour étudier l'état, les ressources et les revenus de la Seigneurie de Thann. Le rapport de cette commission est conservé aux archives du Palais de Monaco. Outre la ville de Thann, elle comprenait 42 bourgs ou villages, relevant de 13 mairies. La mairie de Soultzbach (Soppe) concernait Mortzwiller, Soppe-le-Haut, Soppe-le-Bas et Diefmatten. Le rapport précise que « Nidersoultzbach comme le plus apparent et assis au milieu des trois autres est la résidence ordinaire du maire et le lieu où le siège de la justice est établi. Elle est composée de 8 assesseurs et du maire qui tient le sceptre au nom du seigneur. »

1777 : le prince héritier de Monaco, futur Honoré IV, se marie avec la duchesse d'Aumont-Mazarin, héritière des ducs de Mazarin. Ainsi le comté de Ferrette passe dans la maison des Grimaldi jusqu'à la Révolution.

André DEYBER

À MÉDITER

« Les choses se déforment facilement quand on regarde en arrière »

Hermann HESSE

Flore et Loisirs

Flore et Loisirs a tenu son assemblée générale le 15 février : l'occasion, pour l'association, de dresser le bilan de ses activités en 2012, avant d'examiner les perspectives pour 2013.



Comme à l'accoutumée, Flore et Loisirs a veillé en 2012 au fleurissement du village. La Commune a pris en charge le coût des plantes, du terreau et de l'engrais, pour un total de 1793,26 euros. Les bénévoles ont organisé et effectué les plantations, puis arrosé et entretenu les espaces fleuris dont l'association a la charge : un engagement citoyen auquel de nombreux Soppois sont fidèles depuis des années. Joseph WIOLAND et Francis SALMERON ont fait don à Flore et Loisirs de la trieuse à grains et de la brouette à purin qui sont venues enrichir la décoration du village en 2012, tandis que Philippe WALZER lui a offert un tonneau décoratif qui viendra s'ajouter à l'ensemble ce printemps. Des membres de l'association ont également réalisé des décorations de Pâques et de fin d'année en privilégiant les éléments non électriques, dans le droit fil de l'orientation volontaire-

ment plus « verte » adoptée par Flore et Loisirs.

Les sections « poterie » et « aquarelle » ont également poursuivi leurs activités en 2012. Les séances hebdomadaires de la section « poterie », qui ont lieu le mercredi soir, ont réuni de six à huit personnes. La section « aquarelle » compte quant à elle huit membres, qui se retrouvent le mardi soir, toutes générations confondues. Il a été décidé, lors de l'assemblée générale, de rebaptiser cette section « section « peinture » », car ses activités s'étendent également à l'acrylique.

Le repas paella du 9 septembre 2012, avec son jeu de roulette - organisé grâce à la générosité des entreprises et artisans locaux qui s'y sont associés -, a indubitablement été un temps fort de l'année pour Flore et Loisirs.

L'assemblée générale, c'est aussi l'élection du comité chargé de diriger l'association. Sa composition a légèrement changé en 2013 : Jean-Claude GLARDON et Jean-Julien WEISS restent

respectivement président et vice-président, tandis que Guy WOLFINGER succède à Gilbert MAZOYER au poste de trésorier. Michèle LUPORI reste trésorière adjointe ; Stéphanie GUTTIG, secrétaire ; Claude PION, secrétaire adjointe. Annie SALMERON rejoint Myriam BINDLER, Jeannine WEISS et Francis SALMERON en tant qu'assesseur. Bien sûr, tous ceux qui souhaitent contribuer à l'embellissement et à l'animation du village sont les bienvenus chez Flore et Loisirs : nul besoin de faire partie du comité pour cela ! L'association a d'ores et déjà fixé la date des « plantations de printemps » 2013 au 25 mai : rendez-vous près de la mairie à 8 h 15 pour une demi-journée de travail conviviale.

Les sections « poterie » et « peinture » poursuivront elles aussi leurs activités en 2013, sous la direction de Michael BODI pour la première et Michèle LUPORI pour la seconde.

Contact :
Jean-Claude GLARDON,
président, 03 89 26 94 12



Dépôt de pain

Avez-vous récemment poussé la porte du dépôt de pain situé au 30A rue Principale ? Oui ? Dans ce cas, le changement de décor ne vous aura probablement pas échappé. Pas plus que celui de vendeuse : c'est désormais France, patronne de la

Boulangerie des Amis, qui accueille les clients, en alternance avec Sam. Mais avez-vous noté le changement des heures d'ouverture, qui s'étendent maintenant de 5 h 45 à 13 h 00 du lundi au vendredi et de 6 h 30 à 12 h 30 le samedi ? Une bonne nouvelle pour les lève-tôt comme pour les lève-tard ! Dans les coulisses, un nouveau boulanger-pâtissier officie.

Chaque jour de la semaine, des pains spéciaux vous sont proposés. Et ce n'est pas tout : plats à emporter, quiches, friands et autres tartes à l'oignon vous attendent, en plus des pâtisseries - votre gâteau d'anniversaire sera confectionné sur commande. Sans oublier la petite épicerie. Autre innovation : la carte de fidélité, qui vous permettra d'obtenir une remise de 10 % en mar-

chandise sur la valeur dépensée. Quant aux moyens de paiement, vous n'avez que l'embarras du choix : espèces, chèques, carte bancaire, tickets restaurant. Autant de bonnes raisons de pousser sans attendre la porte du dépôt de pain - si ce n'est pas déjà fait ! - ou d'appeler le 03 89 39 02 48 pour tout renseignement ou toute commande !

La vie d'un village outre-Rhin

Bière, MERKEL, Berlin ou plutôt baguette, Paris et Louvre ? Que pensent les Français de l'Allemagne et vice versa ?

À l'occasion des 50 ans du traité de l'Élysée et donc de l'amitié franco-allemande, l'institut IFOP de Paris a réalisé un sondage sur l'image et l'opinion des Français sur leur voisin d'outre-Rhin et vice versa. Ce sondage a révélé que chacun des deux pays a une image positive de l'autre dans son ensemble, même si certains stéréotypes persistent encore et toujours.

Lorsque les Allemands pensent à la France, ils évoquent le plus souvent la culture, la grande gastronomie ainsi que le tourisme. Contrairement aux Français, pour lesquels l'Allemagne est surtout une force écono-

mique et politique. Plus de 80 % des personnes interrogées en France ainsi qu'en Allemagne disent avoir une très bonne image du pays voisin. 65 % des Allemands ressentent une véritable sympathie envers les Français tandis que 33 % des Français ressentent du respect pour les Allemands.

Ce qui vient à l'esprit en premier lieu lorsque les Français pensent à l'Allemagne, c'est la chancelière allemande Angela MERKEL qui est en tête des réponses. Suivie par la bière allemande, la capitale Berlin, l'industrie automobile, la rigueur allemande, mais également la seconde guerre mondiale.

Les Allemands en revanche n'évoquent pas de sujets politiques ou économiques quand ils pensent à la France, Paris (56 % des sondés), la

tour Eiffel, le vin, la baguette et la cuisine française étant les réponses les plus fréquentes.

L'amitié franco-allemande reste importante pour les deux pays. Les Allemands souhaitent avant tout renforcer les échanges entre étudiants et villes jumelées alors que la France préfère privilégier la coopération entre les entreprises.

Nous pouvons tous renforcer l'amitié franco-allemande en étant à l'écoute de l'autre, en s'intéressant et en respectant son pays voisin, sa culture, ses coutumes et en essayant de rencontrer des gens d'outre-Rhin.

Schönen Frühlingsanfang !

Vanessa TESSIER



TERRE DES HOMMES - LE RELAIS

Le ramassage annuel de vêtements, chaussures et linge de maison organisé par Terre des Hommes France, en partenariat avec Le Relais-Est, aura lieu le samedi 1^{er} juin prochain. Les sacs seront ramassés devant chaque maison.

Le Relais Assistantes Maternelles

De quoi s'agit-il ?

C'est un lieu d'information, d'animation et d'échanges au service des familles de la communauté de communes qui recherchent un mode de garde et des assistantes maternelles qui accueillent des enfants.

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont subventionnés par la CAF et le conseil général. Leurs services sont gratuits.

Celui de notre communauté de communes est géré par l'association Créaliance. Deux responsables, Berna-

dette MARLIEN et Christine JECKER partagent son animation.

Quels services apporte le RAM ?

Des permanences ont lieu à Masevaux (2 rue de l'école) et à Burnhaupt-le-Haut (1 rue du petit prince, entre les deux écoles).

Masevaux : mardi matin, mercredi matin et jeudi après midi ;

Burnhaupt-le-Haut : lundi journée, mardi matin.

Les parents y trouveront les coordonnées des assistantes maternelles, mais aussi les

réponses à toutes les questions concernant l'embauche et la déclaration d'une assistante maternelle.

Les assistantes maternelles ou les candidates assistantes maternelles y trouveront toutes les réponses aux questions concernant leur statut, mais aussi des conseils et un accompagnement au service des enfants qu'elles gardent.

Un lieu de vie

Un bulletin trimestriel et de nombreuses animations en matinée et en soirée y sont proposés : les matinées ré-

créatives avec les multi-accueils, les rencontres itinérantes autour du jeu, la gymnastique pour enfants, les soirées « éveil et expression », le groupe de paroles animé par une psychologue, la bibliothèque, etc. Autant d'occasions de se former et de tisser des liens.

N'hésitez pas à contacter le RAM à Masevaux au 03 89 82 47 35 ou à Burnhaupt-le-Haut au 03 89 62 72 00 pour de plus amples renseignements.



Conseil sécurité



FEUX DE FORÊTS

Qu'est-ce qu'un incendie de forêt ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies des formations subforestières de plus petite taille :

- le maquis, formation fermée et dense sur sol siliceux ;
- la garrigue, formation plutôt ouverte sur sol calcaire ;
- les landes, formations sur sols acides, assez spécifiques de l'ouest de la France (Vendée et Bretagne), composées de genêts et de petits arbustes.



Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêts est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces. Mais en fin d'hiver et début de printemps, une autre période de danger peut se développer notamment dans le massif landais ou dans les zones de moyenne montagne.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine : soit de manière intentionnelle (conflit d'occupation du sol, pyromanie, etc.), ou bien résultant d'une impru-

dence (barbecue, mégot de cigarette, feu d'écochage mal contrôlé, travaux, etc.). Il peut également être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordures, ligne de chemin de fer, etc.).

Comment un incendie se développe-t-il ?

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis :

- présence d'un combustible, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler ;
- présence d'une source externe de chaleur (flamme ou étincelle) ;
- présence d'oxygène pour alimenter le feu.

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe.

- Les feux de sol. Ils brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
- Les feux de surface. Ils consomment les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement ou convection et affectent la garrigue ou les landes.
- Les feux de cimes. Ils atteignent la partie supé-

rieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu qui libère en général de grandes quantités d'énergie. Leur vitesse de propagation est très élevée et ils sont particulièrement intenses et difficiles à contrôler lorsque le vent est fort et le combustible sec.

Exemples historiques :

Lors des dernières années, les surfaces touchées par le feu en métropole ont été globalement limitées. Ainsi, en 2011, 9 800 hectares ont été parcourus, dont 4 500 hectares en région méditerranéenne.

Si le contexte climatique estival a généralement été favorable, cette tendance traduit l'utilité des efforts conduits en matière d'aménagement du terrain, de surveillance et de mobilisation préventive du dispositif de lutte.

En 2003, 73 300 hectares avaient été touchés par le feu en France, dont 61 400 hectares pour les seuls départements méditerranéens (il s'agit du maximum atteint depuis 1973, année de mise en œuvre de l'opération statistique « Prométhée »). 20 900 hectares avaient aussi été touchés en Haute-Corse, et 18 800 hectares dans le Var, où 10 personnes avaient trouvé la mort.

Alors pas d'imprudences pour le respect de nos forêts !

Le chef de corps
Didier MULLER

FOSSES SEPTIQUES

La société COVED propose, comme chaque année, une campagne de groupage de vidange des fosses septiques permettant de mutualiser les coûts, notamment de transport.

La campagne 2013 aura lieu du 2 au 5 avril prochain. Si vous souhaitez faire vidanger votre fosse septique, il vous suffit de prendre contact avec la société COVED au 03 89 26 64 17 avant le 28 mars.

Conseil de fabrique

Le conseil de fabrique a tenu sa première réunion de l'année le 28 janvier 2013. À cette occasion, André LILLER a été réélu président, Jean BRUCKERT, secrétaire, et Stéphanie GUTTIG, trésorière. Le conseil de fabrique a également approuvé les comptes 2012 et défini le budget pour l'année 2013. La fabrique a clos l'exercice 2012 sur un déficit de 3764,32 euros. Les charges et les produits de la fabrique se sont décomposés comme suit :



CHARGES	
Articles de culte	665,43 €
Combustibles	2 790,01 €
Eau, gaz, électricité	254,98 €
Fournitures de bureau	20,91 €
Articles de stands	1 600,37 €
Loyers et charges locatives	125,75 €
Entretien et réparations	3 994,12 €
Primes d'assurances	541,48 €
Documentation	41,00 €
Publications et imprimés	77,33 €
Cotisations, dons et subventions accordées	29,80 €
Frais postaux et téléphone	41,04 €
Contributions versées (fonds pastoral)	69,68 €
Versement à la Communauté de paroisses	528,37 €
Total des charges	10 780,27 €

PRODUITS	
Quêtes ordinaires	1 186,42 €
Quêtes particulières (chauffage, etc.)	281,90 €
Troncs et dons	947,86 €
Cartes, cierges	171,73 €
Intérêts bancaires	271,04 €
Legs, kermesses	3 178,00 €
Autres produits exceptionnels	979,00 €
Total des produits	7 015,95 €

Les charges de fioul - 2790,01 euros - représentent, sans surprise, de nouveau un gros poste de dépenses. En 2012, c'est le poste « entretien et réparations » qui est le plus important, avec 3994,12 euros ; ce chiffre englobe notamment les 3480,36 euros consacrés à l'amélioration du système de chauffage. Les dons et la quête pour le chauffage ont quant à eux rapporté 1062,90 euros, chiffre auquel s'ajoute un don de 35 euros versé début 2013. Le conseil de fabrique tient à remercier chaleureusement les donateurs.

Le loto organisé par le conseil de fabrique au printemps 2012 lui a rapporté la somme de 1386,19 euros (les recettes figurent sous « Legs, kermesses », la majorité des dépenses sous « Articles de stands »). En 2013, le loto a eu lieu le 3 mars. Le bénéfice est d'environ 1500 €. Au 31 décembre 2012, le patrimoine paroissial s'élevait à 16 267,66 euros - un chiffre bien maigre au vu des dépenses annuelles.

Communauté de paroisses

Des personnes-relais

Depuis toujours, l'Église a eu le souci d'être au plus proche des gens. C'est là une des raisons de l'existence des paroisses confiées à la charge de curés. Aujourd'hui, le manque de prêtres a suscité la création de communautés de paroisses. La communauté de paroisses est un regroupement pastoral formé de plusieurs paroisses où cha-

cune garde son identité propre. Le curé exerce sous l'autorité de l'évêque la charge pastorale de la communauté de paroisses qui lui est confiée avec des laïcs pour former une Equipe d'Animation Pastorale.

Dans chaque paroisse, des **personnes** assurent le **relais** entre l'Equipe d'Animation pastorale et les paroissiens. Ces **personnes-relais** peuvent accueillir les personnes qui ont une demande spécifique comme l'inscription et

la préparation à un sacrement.

Elles inscrivent aussi les demandes d'intention de messes et recueillent l'offrande pour ces messes.

Les personnes-relais sont appelées ou reconnues par l'Equipe d'Animation Pastorale et envoyées en mission par le curé pour une durée de trois ans, renouvelable.

Pour la paroisse Saint-



Vincent de Soppe-le-Bas, vous pouvez vous adresser à :

M^{me} Marie-Claire GLARDON
13 Vieille Route
Tél. : 03 89 26 94 12

M^{me} Jeannette LILLER
4 rue des Juifs
Tél. : 03 89 26 94 02

MAIRIE
32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 18 h à 20 h
Mercredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Permanence du maire
Lundi : de 19 h à 20 h

DÉPÔT LÉGAL : 22 MARS 2013
IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

EN AVRIL

- Le 11 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut



EN MAI

- Le 9 : Marché-foire à Soppe-le-Haut
- Le 25 : Plantations de printemps

EN JUIN

- Le 20 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut



ORDURES MÉNAGÈRES ENCOMBRANTES



Une erreur s'est glissée dans le calendrier de passage de la déchèterie mobile qui vous a été distribué avec le précédent *Flash 313* : le 18 avril prochain, les bennes d'ordures ménagères encombrantes seront à Soppe-le-Bas, sur le parking derrière la mairie, de 16 h à 19 h (et non de 12 h à 15 h).



État civil



Naissances

- **Jade**, le 19 décembre 2012, fille d'Aurore WALDECK et de Frédéric LANDAUER
- **Gabin**, le 27 décembre 2012, fils de Fanny PIERRE et d'Yvan GRIENBERGER

- **Maxence**, le 10 janvier, fils de Vanessa KHALIG et de Cédric TESSIER
- **Alice**, le 22 janvier, fille de Sandrine FOLLOT et de Rino ZANON

Décès

- Jeanne LAJOUX, le 3 mars
- Ginette GEORG, le 11 mars



Solidarité

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La campagne 2013 de quête pour la recherche contre le cancer a débuté et aura lieu dans notre commune du

25 mars au 6 avril prochain.

Nos six quêteuses (Laure BELMONTE, Lucette DEYBER, Patricia GRESSER, Évelyne GUTTIG, Lucie et Valérie KNECHT-DEYBER) sillonne-

ront le village et viendront frapper à vos portes.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour l'accueil que vous leur réserverez.

Une recette de nos mamies soppoises



Pâtes aux crevettes
(recette italienne)

Couper 1 barquette de tomates cerises en 2, les mélanger avec du basilic et de

l'huile d'olive. Laisser macérer 2 heures. Faire cuire les tomates jusqu'à ce qu'elles se défassent, rajouter des crevettes crues mais décortiquées et laisser mijoter. Dans le même temps, cuire

des pâtes (spaghettis ou linguine). Mélanger, les pâtes et la sauce aux crevettes. On peut rajouter un peu de crème fraîche.

Valérie NACCARI